



Secrétariat Général  
Direction générale des  
ressources humaines

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

**Concours du second degré – Rapport de jury  
Session 2014**

**CONCOURS RÉSERVÉ DE RECRUTEMENT DE  
PLP Génie Mécanique  
Option Maintenance des véhicules**

**Rapport de jury présenté par**

**François LE REST  
Inspecteur d'académie – Inspecteur Pédagogique Régional  
Sciences et Techniques Industrielles**

**Président de jury**

**Les rapports des jurys des concours sont établis sous la responsabilité des présidents de jury**

## MEMBRES DU JURY DE LA SESSION 2014

### **Président**

LE REST François – IA-IPR – Académie de RENNES

### **Vice-Président**

CERATO Gilles – IA-IPR – Académie Aix-Marseille

### **Épreuves d'admissibilité et d'admission**

BICHAUD Jean Philippe – IEN-ET – Aix-Marseille

BILLOTTA Jean-François – Lycée Frédéric Mistral - Marseille

CATOÏO Hervé – Professeur - Lycée Frédéric Mistral - Marseille

DUPONT Frédéric – Professeur – Chef de Travaux – Lycée Jean Perrin - Marseille

FIORENTINO Eugene – Professeur - Lycée Frédéric Mistral - Marseille

GRIMAUD Pierre – Professeur – Lycée Jean Perrin - Marseille

PATRY Florian – IEN-ET – Rennes

RODRIGUEZ Wilfried – Professeur – Chef de Travaux – Lycée Frédéric Mistral - Marseille

STIEGLER Patrice – IEN-ET – Rennes

HELOU Lucien – Professeur – Chef de Travaux -Nice

L'analyse des dossiers RAEP et l'épreuve d'admission se sont déroulées au lycée Jean PERRIN à MARSEILLE, respectivement du 21 au 23 janvier et du 17 au 21 février 2014. Les membres du jury adressent de vifs remerciements à monsieur le proviseur du lycée Jean PERRIN ainsi qu'à ses collaborateurs pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé.

# RÉSULTATS STATISTIQUES

## Concours réservé

Inscrits	Nombre de postes	Dossiers RAEP remis pour l'épreuve d'admissibilité	Admissibles	Admis
131	46	97	97	46

Note obtenue par le premier candidat admis	19
Note obtenue par le dernier candidat admis	10

## Cafep

Inscrits	Nombre de postes	Dossiers RAEP remis pour l'épreuve d'admissibilité	Admissibles	Admis
12	1	5	5	0

Note obtenue par le candidat admis	
------------------------------------	--

## **Avant-propos**

Depuis la session 2013, des recrutements réservés sont organisés, pour une durée de quatre années, en application des dispositions de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique. Les conditions d'inscription et la description du déroulement de ces concours pour l'éducation nationale sont précisées dans le BOEN n°47 du 20 décembre 2012.

Il est impératif pour les candidats de bien s'imprégner de l'esprit du texte de ce BOEN qui précise clairement la constitution du dossier RAEP, ainsi que l'esprit et le déroulement de l'épreuve d'admission.

Les prestations des candidats ont été généralement de bonne qualité. Quelques prestations ont été sanctionnées par des notes faibles, voire très faibles. La cause en est bien souvent un manque de préparation, ou une mauvaise interprétation des objectifs du dossier RAEP ou de l'épreuve d'admission.

Environ 25 % des inscrits ont été radiés de la liste car ils ne répondaient pas aux critères pour pouvoir se présenter à ce concours. Il est donc vivement conseillé aux candidats de bien vérifier les conditions d'inscription avant d'envoyer leur dossier RAEP.

Le jury attend des candidats une expression écrite et orale de qualité, un comportement et une présentation irréprochables.

Ce rapport de jury a pour objectif d'apporter une aide efficace pour les futurs candidats à ce concours réservé.

Le Président du jury

# Rapport du jury concernant le RAEP

## **1. Préparation de l'épreuve d'admission par le jury (voir BOEN n° 47 du 20 décembre 2012)**

Cette préparation consiste en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans la première partie de ce dossier, le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement.

Dans une seconde partie, le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, une séquence qui lui paraît la plus significative. Celle-ci est relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse doit mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

## **2. Constat sur la qualité des dossiers RAEP**

Dans la seconde partie du RAEP :

Le jury a regretté le manque de lisibilité des dossiers de RAEP. Il serait souhaitable que les dossiers soient synthétiques, de telle sorte que le parcours professionnel apparaisse plus clairement.

Dans la seconde partie du RAEP :

- Le candidat devrait privilégier le développement pédagogique s'appuyant sur une situation de baccalauréat professionnel, dans le cas où il a eu en responsabilité cette classe, même si la discipline enseignée n'est pas « l'automobile ».

- Le candidat doit être en mesure de présenter la manière avec laquelle a été appréhendée la totalité de la formation, notamment la répartition du référentiel, la répartition avec l'équipe pédagogique, la mise en place des PFMP et des évaluations certificatives. Les stratégies pédagogiques choisies par le candidat doivent être soutenues et explicitées de manière pertinente aussi bien dans la rédaction du dossier que dans la prestation orale.

Si dans leur grande majorité, les dossiers sont élaborés suivant la charte préconisée par le BOEN N° 47 du 20 décembre 2012, le jury regrette que beaucoup de candidats aient eu des difficultés pour rendre compte clairement de leur expérience professionnelle.

Pour cette session 2014, beaucoup de candidats ont semblé éprouver des difficultés à présenter une analyse réflexive de leur pratique professionnelle et de son évolution.

L'élaboration des dossiers doit largement faire appel aux techniques de présentation assistée par ordinateur. Il s'agit pour le candidat, dans le nombre de pages imparti, d'exposer le plus clairement possible et de manière synthétique les éléments significatifs qui permettront au jury de se faire une opinion objective de l'expérience professionnelle du candidat.

## **3. Conseils aux candidats**

L'élaboration du dossier doit se faire bien évidemment dans le respect des préconisations du BOEN, mais aussi dans l'optique de l'épreuve d'admission. Trop souvent, les dossiers sont des compilations de documents distribués aux élèves.

Le jury attend de la part des candidats une excellente maîtrise des outils numériques de communication. Dans cette optique, il convient de porter une attention particulière à la mise en page, afin de rendre les dossiers clairs et parfaitement lisibles. Trop de dossiers présentent des pages entières avec l'absence totale de paragraphe ou encore de saut de ligne.

### **3.1. Première partie du dossier**

Pour la première partie du dossier, le BOEN N° 47 du 20 décembre 2012 stipule :

*« Le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes ».*

Le jury attend, au travers de ces deux pages, une description des missions éducatives qui ont été confiées au candidat. Il ne s'agit pas d'expliquer avec précision les activités professionnelles hors du champ éducatif que le candidat a pu réaliser. Ce point peut être abordé, de manière très synthétique, si cela apporte un éclairage pertinent pour la suite de la carrière.

### **3.2. Deuxième partie du dossier**

Pour la deuxième partie de l'épreuve d'admissibilité, le choix de l'activité, qui sera développée, doit être pertinent et propice à mettre en évidence les points suivants :

- le niveau auquel est destinée l'activité. Le jury a souvent dû chercher dans les annexes cette information ;
- les objectifs pédagogiques ainsi que les prérequis nécessaires pour aborder l'activité, en s'appuyant sur le référentiel du diplôme concerné.
- la place de la séquence dans la progression annuelle. Celle-ci peut être présentée à l'aide d'un tableau ou d'un graphique ;
- l'organisation de la séquence pédagogique, dont est issue l'activité ;
- le déroulé de la séance pédagogique qui intègre l'activité présentée.

Il est important de mettre en relief tous les éléments didactiques permettant au jury de se forger une opinion claire sur les intentions du candidat. Parmi ceux-ci, il conviendra d'apporter des éléments sur :

- l'effectif de la classe considérée ;
- les organisations temporelle, spatiale et matérielle ;
- le mode de transmission des connaissances ;
- les démarches pédagogiques mises en œuvre ;
- les méthodes d'évaluation retenues afin de vérifier si les objectifs sont atteints, ainsi que le type de remédiation envisagé qui doit être mis en place pour aider les élèves ;
- la manière dont est traitée l'hétérogénéité du public, et la façon dont le candidat a individualisé son acte pédagogique pour mettre tous les élèves en situation de réussite ;
- le choix des outils numériques pour communiquer, mettre à disposition des ressources, élaborer des solutions, aider les élèves dans leurs apprentissages, favoriser le travail collaboratif des équipes ;

Cette partie pourra mettre en évidence l'implication dans l'aide à l'orientation ou dans les parcours de découverte des métiers et des formations.

Pour clore cette partie, le candidat pourra établir un bilan argumenté présentant les points perçus comme positifs et ceux qu'il convient d'améliorer.

Les documents présents en annexe s'attacheront à illustrer l'analyse et la cohérence de l'activité développée, et seront limités au strict nécessaire.

Le jury est sensible à la rigueur scientifique et technologique dont doivent faire preuve les candidats. Enfin les candidats doivent s'attacher à respecter les temps impartis lors de leur prestation orale, il est fortement conseillé de s'exercer au préalable.

# Rapport du jury pour l'épreuve d'admission

## 1. Présentation de l'épreuve (voir BOEN n° 47 du 20 décembre 2012)

Cette épreuve orale se compose de 2 parties.

La première partie consiste en une présentation par le candidat de son dossier de RAEP (dix minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum).

Cet échange permet d'approfondir les éléments contenus dans le dossier. Il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

La seconde partie comporte un exposé du candidat (10 minutes au maximum) sur un sujet défini par le jury (voir exemple en annexe). Ce sujet est en lien avec le contenu du dossier RAEP fourni par le candidat.

L'exposé est suivi d'un entretien avec le jury (vingt minutes maximum) pour approfondir les différents points développés par le candidat.

Une préparation, en loge, d'une durée de 30 minutes est organisée juste avant le début de l'épreuve. Le sujet à traiter, lors de la deuxième partie de l'épreuve, est alors remis au candidat qui en prépare les éléments de réponse.

### *Environnement matériel*

Pour la préparation en loge, le candidat dispose d'un poste informatique avec les logiciels de bureautique courants, mais sans connexion Internet compte-tenu de la durée de la préparation. Il lui est donc possible de préparer un document numérique qui servira de support visuel pour présenter les éléments de réponse au sujet qui lui est remis. L'élaboration de documents numériques n'est nullement obligatoire. Ils permettent uniquement de faciliter la structuration de l'exposé en offrant quelques repères visuels. Le jury n'évalue pas ces documents.

Si le candidat souhaite concevoir de tels documents, une clef USB lui est fournie, clef sur laquelle il enregistre sa préparation.

La prestation devant le jury s'effectue dans une salle où un tableau et un environnement informatique avec vidéo projecteur sont disponibles.

Pour la première partie de l'épreuve (présentation du RAEP), le candidat peut utiliser des documents numériques préparés à l'avance.

## 2. Analyse globale des résultats

Globalement, le jury a apprécié la qualité des prestations, certaines pouvant même être qualifiées d'exceptionnelles. De nombreux candidats ont en effet présenté des exposés de grande qualité avec une description synthétique de séances pour lesquelles les objectifs étaient clairement indiqués et les choix didactiques parfaitement justifiés.

D'autres prestations montrent que les candidats n'ont pas encore la maîtrise des stratégies et des démarches pédagogiques qu'il faut mettre en œuvre dans les formations professionnelles.

Le jury regrette que certains candidats aient une vision très parcellaire de l'institution et de leur lycée d'exercice. Des lacunes sont constatées notamment dans les domaines suivants: le socle commun de connaissances et de compétences, accompagnement personnalisé.

## 3. Commentaires sur les réponses apportées et conseils aux candidats



Lors de l'accueil des candidats, il est clairement précisé que le jury a pour objectif (et pour consigne), de tirer le meilleur du potentiel de chacun. Malgré cela quelques candidats ont montré des signes d'inquiétude ou de stress. Une préparation à la maîtrise de soi peut donc s'avérer bénéfique.

Les candidats doivent s'efforcer de proposer, pour réussir cette épreuve, un exposé clair et structuré qui s'appuie sur :

- un plan succinctement annoncé en introduction ;
- l'emploi d'un vocabulaire technique rigoureux et approprié ;
- l'utilisation judicieuse des moyens de communication mis à disposition.

Dans la première partie, les candidats doivent être très brefs sur leur parcours professionnel afin d'avoir suffisamment de temps pour présenter l'activité pédagogique retenue pour le dossier. Suite à cette présentation, les échanges visent à approfondir :

- le positionnement de la séquence dans la progression annuelle ;
- les pré requis et les objectifs à atteindre ;
- les stratégies pédagogiques retenues (démarches, utilisation des TICE, interdisciplinarité, organisation des travaux en équipes d'élèves, structuration des connaissances, évaluations associées, remédiation, individualisation, documents restant à l'élève, mise en place des PFMP et des évaluations certificatives, etc.).

Dans la seconde partie de l'épreuve, le candidat développe le sujet donné lors de la préparation. Le jury insiste sur la nécessité pour le candidat de connaître le référentiel du diplôme professionnel de la spécialité présentée.

L'évaluation des candidats prend alors en compte :

- le degré de maîtrise des savoirs disciplinaires ;
- la pertinence des choix didactiques, en particulier la façon dont les outils numériques sont intégrés dans les activités ;
- l'intégration des TICE dans l'exercice du métier ;
- la construction des situations d'enseignement ;
- la conduite de la classe pour favoriser les apprentissages pour tous les élèves ;
- l'adéquation entre les activités décrites et la structuration des connaissances qui en résulte ;
- les moyens mis en œuvre pour évaluer les progrès des élèves ;
- et d'une manière générale, la capacité à prendre en compte toutes les missions du professeur

#### **4. Conclusion**

Les attendus énoncés ci-dessus seront les mêmes pour la prochaine session. Le jury souhaite que les futurs candidats prennent en compte les remarques de ce rapport pour leur préparation, car la réussite à un concours ne s'improvise pas. De plus le jury rappelle aux candidats qu'un comportement et une présentation irréprochables, avec une tenue adaptée aux circonstances particulières d'un concours de recrutement de cadres de la catégorie A de la fonction publique est indispensable.